



DUCK RACE

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Course de canards en plastique sur la Meurthe

 **RÈGLEMENT OFFICIEL DE L'ÉVÉNEMENT DUCK RACE** : Course de 20 000 canards en plastique - organisé par le Handball Club de Saint-Dié-des-Vosges En partenariat avec « Bouge en Bleu, Bouge pour l'Autisme » et « La Table Ronde TR176 »

 **Date** : 28 Juin 2026  **Horaires** : 10h00 – 23h00  **Lieu** : La Meurthe, Pont Bailey à la Tour de la Liberté Saint-Dié-des-Vosges

ARTICLE 1 — PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

1.1 Organisateurs

Le Duck Race de Saint-Dié-des-Vosges est organisé par :

- L'Association de Handball de Saint-Dié-des-Vosges

Avec le soutien de :

- L'association « Bouge en Bleu, Bouge pour l'Autisme »
- L'association « La Table Ronde TR176 »

1.2 Description de l'événement

Le Duck Race est une course de canards en plastique non polluants dans la rivière Meurthe, sur un parcours officiel de 1,5 kilomètre environ. L'événement accueille au maximum 20 000 canards numérotés lancés depuis un point de départ officiel. Chaque canard est numéroté d'un numéro de série et correspond à un ticket d'entrée en jeu vendu au participant.

L'événement se déroule sur une journée complète, de 10h00 à 23h, et comprend :

- Deux courses officielles de canards
- Un village associatif
- Un village des artisans locaux
- Un espace restauration
- Une buvette gérée par l'organisation

- Un espace enfants (châteaux gonflables et animations)
- Un concert en soirée

ARTICLE 2 — PROGRAMME & HORAIRES

HORAIRE	PROGRAMME
10h	Ouverture officielle du site et des villages
10h	Accueil du public
11h00	 COURSE N°1 — Lâcher officiel des 20 000 canards
Toute la journée	Animation village associatif, artisans, restauration, espace enfants
15h30	Préparation de la Course N°2
16h00	 COURSE N°2 — Lâcher officiel des 20 000 canards (Gros lot à gagner)
17h30 - 18h	Remise des prix — Palmarès des lots
18h	Animations, buvette, villages
18h30	Début du concert
23h00	Fermeture officielle du site

ARTICLE 3 — CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Accès à l'événement

L'événement est ouvert à tous, sans condition d'âge. L'entrée sur le site est libre et gratuite. La participation à la course (attribution d'un canard numéroté) est conditionnée à l'achat d'un ticket.

3.2 Achat des tickets

Les participations peuvent être acquises :

- En ligne via la plateforme HelloAsso mise à disposition par l'organisateur ;
- Directement auprès des points de vente physiques, partenaires ou bénévoles habilités par l'organisateur.

Chaque participation donne droit à l'attribution d'un canard inscrit à la course.

Les participations sont nominatives et non remboursables sauf annulation définitive de l'événement. En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de l'organisateur, l'organisateur pourra décider de reporter l'événement à une date ultérieure. Dans cette hypothèse, les participations resteront valables pour une nouvelle date, sans qu'un remboursement puisse être exigé du seul fait de ce report.

3.3 Attribution des canards

L'attribution des numéros de série des canards est réalisée par l'organisateur après la clôture des ventes et avant le départ des courses.

Chaque canard participant est identifié par un numéro de série unique enregistré dans le fichier officiel de course établi par l'organisateur.

La liste complète des correspondances entre participants et numéros de canards est remise à l'huissier de justice avant le départ de la première course.

Cette liste pourra être consultée sur demande le jour de l'événement auprès de l'organisation ou de l'huissier de justice.

Le numéro attribué constitue la seule référence permettant d'identifier un canard participant à la course.

3.4 Mineurs

Les participants mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal. L'achat de tickets pour un mineur doit être effectué par son représentant légal.

ARTICLE 4 — DÉROULEMENT DES COURSES

4.1 Parcours officiel

Le parcours officiel de la course se déroule sur la Meurthe, sur une distance de 1,5 kilomètre environ, du point de lâcher jusqu'au point d'arrivée officiel désigné par l'organisation. Le parcours est balisé et surveillé par des bénévoles et membres de l'organisation.

Le parcours est susceptible d'être modifié par les organisateurs en fonction des conditions de débit d'eau de la Meurthe et des intempéries.

Avant chaque course, l'ensemble des canards participants est rassemblé dans un filet de retenue d'environ 5 mètres de largeur sur 10 mètres de longueur, installé sur le pont Bailey, au point de départ officiel.

Les canards sont maintenus dans ce filet jusqu'au signal de départ. Le lancement est effectué par le déploiement simultané du filet, qui reste fixé sur un côté du pont afin de permettre une ouverture uniforme et un lâcher collectif de l'ensemble des canards.

Ce dispositif garantit que tous les canards prennent le départ dans des conditions identiques, sans avantage individuel ni intervention extérieure.

Le départ est placé sous le contrôle de l'organisateur.

4.2 Les deux courses

- Course N°1 — Lâcher à 11h00 : course ouverte à tous les tickets vendus (premier lot : bon d'achat pour un voyage)
- Course N°2 — Lâcher à 16h00 : course avec remise du Gros Lot (Toyota Aygo X Dynamic)

Chaque ticket acheté est valable pour les deux courses. L'ordre d'arrivée est déterminé par le canard franchissant en premier la ligne d'arrivée officielle.

4.3 Classement et résultats

L'arrivée officielle est matérialisée par un tunnel de classement spécialement conçu pour accueillir les canards en file indienne.

Le premier canard pénétrant dans le tunnel est déclaré premier de la course.

Le tunnel est dimensionné pour accueillir exactement vingt-cinq canards sans possibilité de chevauchement, de dépassement ou de modification de l'ordre d'arrivée à l'intérieur du dispositif.

L'ordre de pénétration dans le tunnel détermine définitivement le classement des vingt-cinq premiers canards.

Le tunnel est identifié, balisé et placé sous le contrôle de l'organisateur en relation avec l'huissier de justice présent lors de l'événement.

L'organisateur en relation avec l'huissier constatent l'ordre d'arrivée des canards et valident le classement officiel.

4.4 Conditions météorologiques

La course est maintenue par tous temps. En cas de conditions météorologiques exceptionnelles rendant la course dangereuse ou impossible (crue, orage violent, etc.), l'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une ou les deux courses. Les participants seront informés via les réseaux sociaux officiels et le site HelloAsso.

4.5 Validation des canards gagnants

Seuls les canards dont le numéro de série figure dans le registre officiel des participants établi par l'organisateur peuvent être déclarés gagnants.

Tout canard portant un numéro absent du registre officiel sera immédiatement disqualifié, même s'il figure parmi les premiers arrivés.

Cette disposition vise à prévenir toute tentative de fraude, notamment l'introduction volontaire ou accidentelle dans la course d'un canard non enregistré par l'organisation.

En cas de disqualification d'un canard, le classement est automatiquement décalé au profit du canard suivant.

ARTICLE 5 — DOTATIONS ET LOTS

 Les lots sont attribués dans l'ordre d'arrivée des canards. Le GROS LOT (voiture) est attribué lors de la Course N°2 (16h00). Les autres lots sont distribués lors des deux courses selon le programme établi par l'organisation.

5.1 Remise des prix et conditions

- Les lots sont remis en main propre au gagnant désigné sur la liste des participants le jour de l'événement, sur présentation d'une pièce d'identité officielle et après vérification des informations enregistrées lors de l'achat.
- Les gagnants sont annoncés publiquement par le speaker de l'événement et peuvent être affichés sur le village de l'événement ainsi que sur les supports de communication de l'organisateur.
- Les participants absents lors de l'annonce des résultats seront contactés directement par l'organisateur, par téléphone ou par courrier électronique, afin de les informer de leur gain et des modalités de retrait de leur lot.
- Le gagnant du gros lot (Toyota Aygo X) ainsi que l'ensemble des gagnants disposent d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de l'événement pour prendre contact avec l'organisateur et organiser la récupération de leur lot.
- Les lots ne peuvent être ni échangés contre leur valeur en espèces.
- Les lots non réclamés dans un délai de trente (30) jours demeurent la propriété de l'organisateur.
- Les frais de récupération, de transport ou d'immatriculation éventuels demeurent à la charge du gagnant.

ARTICLE 6 — SÉCURITÉ & RESPONSABILITÉS

6.1 Sécurité du parcours

- Le bord de la Meurthe est interdit au public pendant les lâchers de canards
- Des barrières de sécurité ou des bénévoles sont positionnés sur tout ou partie du parcours
- L'accès aux berges est strictement réservé au personnel de l'organisation
- Aucun participant ne doit entrer dans l'eau ou interférer avec le cours de la course
- Toute tentative de manipulation des canards entraîne la disqualification immédiate et annulation du ticket

6.2 Responsabilité des participants

Chaque participant s'engage à :

1. Respecter les consignes de sécurité données par l'organisation et les bénévoles
2. Ne pas tenter de modifier, déplacer ou récupérer les canards pendant la course sinon, le fautif verra son ou ses canards éliminés pour les deux courses.
3. Respecter les zones délimitées par l'organisation
4. Signaler tout incident ou comportement dangereux au personnel

6.3 Responsabilité de l'organisation

L'organisation ne saurait être tenue responsable des dommages corporels ou matériels résultant du non-respect du présent règlement ou d'un comportement imprudent des participants. Une assurance manifestation sera souscrite pour couvrir l'événement.

ARTICLE 7 — DÉMARCHE RSE / RSO



Le Duck Race de Saint-Dié-des-Vosges s'inscrit dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Nous nous engageons à organiser un événement festif, inclusif et respectueux de l'environnement et du territoire.

7.1 Engagement environnemental

- Canards 100% non polluants : tous les canards utilisés sont fabriqués en plastique recyclable non toxique, conformes aux normes environnementales en vigueur
- Récupération systématique : 100% des canards sont récupérés après chaque course. Aucun canard ne sera laissé dans la rivière
- Zéro déchet dans la Meurthe : un protocole de récupération rigoureux est mis en place avec des équipes dédiées en aval du parcours
- Tri sélectif sur le site : des points de tri sont installés dans chaque village (associatif, artisans, restauration, enfants)
- Réduction des déchets plastiques : utilisation de vaisselle compostable ou réutilisable à la buvette encouragée
- Mobilité douce : communication sur les modes de transport alternatifs (covoiturage, vélo, transports en commun) pour venir à l'événement

7.2 Engagement social et solidaire

- Soutien à l'autisme : une partie des bénéfices de l'événement est reversée à l'association « Bouge en Bleu, Bouge pour l'Autisme »
- Accessibilité : le site est pensé pour accueillir les personnes à mobilité réduite (accès PMR)
- Inclusion : l'événement est ouvert à tous, sans discrimination. Animations adaptées pour les enfants en situation de handicap
- Valorisation du tissu associatif local : le village associatif met en lumière les associations du territoire vosgien
- Soutien aux artisans locaux : le village des artisans valorise le savoir-faire local des Vosges

7.3 Engagement territorial

- Retombées économiques locales : priorité donnée aux prestataires locaux (restauration, sécurité, son/lumière)
- Partenariats locaux : collaboration avec les collectivités, les commerçants et les institutions vosgiennes
- Communication positive : valorisation de l'image de Saint-Dié-des-Vosges à l'échelle régionale
- Bénévolat et lien social : implication des bénévoles locaux, vecteur de cohésion sociale

7.4 Engagement de gouvernance

- Parité et non-discrimination : l'équipe organisatrice veille à l'équilibre dans la représentation des bénévoles et intervenants

ARTICLE 8 — LITIGES ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

8.1 Acceptation du règlement

Toute participation à la course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'achat d'un ticket sur HelloAsso ou par le biais de l'association SDVHB vaut acceptation du règlement.

8.2 Litiges

En cas de litige, la décision du jury de l'organisation sous couvert d'un huissier de justice est définitive et sans appel.

8.3 Modifications du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement jusqu'à 48h avant l'événement.

8.4 Contact

Pour toute question relative à ce règlement ou à l'événement :

- Association Saint-Dié-des-Vosges Handball — sdvhb88100@gmail.com
- Téléphone : 07 48 77 25 05



DUCK RACE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Un événement festif, solidaire et éco-responsable